

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille neuf, le 10 décembre, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 04 décembre 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT, Josette FAYOLLE.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N'ayant pas été envoyé préalablement aux conseillers municipaux, le compte rendu de la séance précédente est relu en début de séance. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2009-046 : Renouvellement de la convention ATESAT

Madame le Maire explique que la commune de Larajasse peut encore, du fait de sa strate démographique et de son potentiel fiscal, bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Madame le Maire explique que la convention passée avec l'Etat et la commune pour une mission d'ATESAT, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007, arrive à échéance le 31 décembre 2009, et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1^{er} janvier 2010, il convient de passer une nouvelle convention avec l'Etat.

Madame le Maire indique que, compte tenu des moyens et compétences dont dispose la commune, il convient de mettre en œuvre les missions complémentaires suivantes :

- Gestion du tableau de classement de la voirie ;
- Etudes et direction des travaux de modernisation de la voirie dans le respect des seuils :
 - Coût unitaire < 30 000 € HT et
 - Montant cumulé < 90 000 € HT sur l'année.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la DDE (DDT à compter du 1^{er} janvier 2010), au titre de l'ATESAT, le conseil municipal décide de :

- Demander le bénéfice de l'ATESAT pour :
 - a) La mission de base et
 - b) Les missions complémentaires suivantes :
 - Gestion du tableau de classement de la voirie
 - Etudes et modernisation de la voirie.

- D'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant de 659,88 € pour l'année 2010. Le dit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions fixées à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention pour l'ATESAT qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

A titre d'exemple, Madame le Maire explique que la mission ATESAT de la DDE a accompagné la commune pour les dossiers de travaux relatifs aux amendes de police (ralentisseurs, trottoirs à L'aubépin).

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-047 : Approbation de la convention assistance juridique du Centre de Gestion

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune de Larajasse adhère à la mission assistance juridique du centre de Gestion du Rhône. Cette assistance juridique peut être interrogée sur tous les problèmes de droit rencontrés dans la gestion quotidienne de la collectivité.

Madame le Maire explique que le coût d'adhésion à cette mission assistance juridique s'élève à 1 322 € pour l'année 2010. Madame le Maire lit la convention pour la mission assistance juridique du Centre de Gestion pour l'année 2010 et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention assistance juridique avec le Centre de Gestion pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

**N° 2009-048 : Demande de subvention contrat pluriannuel 2010-2015
Action n°2 cimetières – aménagement et réfection**

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse a conclu un contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône sur la période 2010-2015. Plusieurs opérations d'investissement communales seront financées par ce contrat, et notamment l'action n°2 visant à aménager et à procéder à des réfections sur les 3 cimetières communaux.

Madame le Maire rappelle succinctement l'objet de cette action :

- reprises de concessions, réfection des murs d'enceinte, mise en place d'un portail, ...

Le coût total des devis s'élève à 20 504,90 € HT. Madame le Maire explique que cette action est subventionnée à hauteur de 20 000 € de montant subventionnable et à un taux de 40%. La subvention sollicitée s'élève donc à 8 000 €.

Madame le Maire dit que le dossier sera subventionné par :

- le contrat pluriannuel à hauteur de 8 000 €
- une réserve parlementaire accordée par Monsieur Christophe Guilloteau, à hauteur de 8 000 €

La différence étant supportée par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention pour l'action n°2 « cimetières- aménagement et réfection » du contrat pluriannuel 2010-2015, et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-049 : Création d'un emploi d'adjoint technique du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du rez-de-chaussée de la villa Mari en bibliothèque. Ce nouvel aménagement implique l'embauche d'un personnel qualifié pour la gestion quotidienne de la bibliothèque. Madame le Maire propose donc la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe, au sein des effectifs de la commune de Larajasse.

Madame le Maire explique que cet emploi serait créé à temps non complet pour une quotité de 17h30.

Les principales missions attachées au poste ainsi créé sont les suivantes :

- Mettre en place, classer et assurer l'équipement, l'entretien matériel des collections et des rayonnages ;
- Accueillir le public et le conseiller ;
- Collecter, ranger, communiquer et réintégrer des documents, concourant ainsi à leur conservation et au fonctionnement des salles de lecture et des expositions.
- Préparer et animer l'accueil des scolaires
- Participer à la politique culturelle du canton
- Travailler en relation avec l'équipe de bénévoles

La commune de Larajasse a interrogé les responsables de la BDP sur la validation des acquis, notamment s'agissant des bénévoles en place pour occuper ce poste. La validation des acquis est possible mais elle nécessite une formation assez longue.

Par ailleurs, compte tenu du rapport entre le coût d'un emploi public (salaires et charges) et la subvention qui sera attribuée à la commune, la question peut se poser de l'opportunité de cette création de poste. En tout état de cause, l'emploi aujourd'hui créé ne pourra être pourvu que lorsque les travaux d'aménagement de la bibliothèque seront terminés, sans doute au dernier trimestre de l'année 2010.

Enfin, Madame le Maire précise qu'une autre subvention sera demandée pour l'aménagement de la Villa Mari en bibliothèque, au titre de la DDR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps non complet pour 17h30, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-050 : Demande de subvention au titre du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du rez-de-chaussée de la villa Mari en bibliothèque. Ce nouvel aménagement a fait l'objet d'une description détaillée du programme Batiprogramme, qui a évalué le coût des travaux et des différentes études nécessaires à un montant total de 922 937 €. Madame le Maire rappelle que cet aménagement va permettre une forte augmentation de la surface consacrée à la bibliothèque, l'achat de nouveaux mobiliers et de nouvelles collections. En outre, la bibliothèque pourra proposer et accueillir des expositions culturelles au sein de ces nouveaux locaux.

Afin de financer ce projet, la commune de Larajasse sollicite le concours financier de l'Etat par le biais de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), à hauteur de 40 % du montant subventionnable, soit 369 175 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-051 : Modification des tarifs de location du pôle d'animation

Madame le Maire rappelle que les tarifs de location du pôle d'animation et de la salle Sainte Anne ont été révisés par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2008. Un cas de figure n'est néanmoins pas fixé, celui de la location de la totalité du pôle par une association.

Madame le Maire propose donc que ce tarif soit ajouté aux tarifs de location du pôle d'animation existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le tarif de location de la totalité du pôle d'animation sera celui résultant de l'addition des tarifs déjà existants pour chaque partie du pôle louée séparément.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-052 : Déclassement du chemin rural n°29 Pin Pénéon

Madame le Maire rappelle qu'au cours du conseil municipal du 17 juillet 2001 puis lors du conseil municipal en date du 15 octobre 2009, la demande de déclassement d'un chemin rural au lieu dit Pin Pénéon a été discutée. Ce déclassement concerne le chemin rural n°29 pour une contenance de 1 386 m², allant du chemin de Lafay au chemin rural n°27.

M. De Jerphanion, propriétaire riverain est intéressé pour l'acquisition de ce terrain, qui se fera en échange du terrain cédé autour de l'étang de Lafay.

Le projet n'ayant pas rencontré d'opposition, Madame le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le déclassement et de l'autoriser à signer les pièces afférentes au dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le déclassement de chemin susvisé, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-053 : demande de Dotation Globale d'Equipement pour la construction de l'atelier technique

Madame le Maire rappelle l'opération de réhabilitation du centre bourg de la commune de Larajasse, qui a pour conséquence, entre autres, la disparition de l'actuel centre des services techniques. Il convient donc de construire un nouveau bâtiment pour accueillir les services techniques, et les matériels afférents. Ce nouvel atelier technique sera situé sur un terrain plus accessible à l'entrée de la commune, et aura pour particularité une toiture entièrement faite de panneaux photovoltaïques.

Le coût estimé des travaux par le programmiste ayant travaillé sur le projet s'élève à 315 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention pour l'opération atelier technique au titre de la DGE, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'opération.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Travaux et bâtiments communaux

- ⇒ Madame le Maire explique que le traitement curatif de la charpente de la Villa Mari et du centre d'accueil se fera début janvier. Les travaux de rénovation de la toiture de la villa Mari devraient débiter en mars.
- ⇒ Concernant le projet de construction d'un atelier technique, 3 esquisses établies par le maître d'œuvre Ola architecte sont présentées au conseil municipal. Le principe de l'atelier technique consiste en un bâtiment avec une toiture en panneaux photovoltaïques à une pente, incliné sud ouest, à proximité du cimetière de Larajasse. Ce bâtiment aurait une surface de 350 m² environ, et accueillerait les véhicules communaux, des vestiaires, des sanitaires ...

De plus, une aire de stationnement pour les véhicules du personnel, et une aire d'entrepôt de matériau seraient aménagées à l'extérieur.

La prise en compte des énergies renouvelables et d'une très faible dépense énergétique est prégnante dans chaque projet. Un chiffrage sera prochainement adressé en Mairie. Par ailleurs, la question du montage juridique de la construction est importante : portage financier de la structure, du toit, conventionnement,

- ⇒ la commission départementale de sécurité a effectué la visite de contrôle du pôle d'animation, établissement recevant du public (ERP). Plusieurs éléments sont à mettre en conformité, qui conditionnent l'ouverture du pôle d'animation au public.

Les batteries des éclairages de secours et de l'alarme sont à renouveler, les tuyaux de gaz sont à identifier, les prises électriques sont à équiper d'un cache, une couverture de survie doit être achetée, un extincteur ajouté dans la cuisine ...

La commune attend actuellement le retour du procès verbal relatif à l'électricité avant d'engager les travaux de mise en conformité.

Dates des conseils municipaux 2010

Les conseils municipaux de l'année 2010 auront lieu les :

- jeudi 14 janvier 2010
- jeudi 11 février 2010
- jeudi 11 mars 2010
- jeudi 15 avril 2010
- mercredi 12 mai 2010
- jeudi 10 juin 2010
- jeudi 08 juillet 2010
- jeudi 09 septembre 2010
- jeudi 14 octobre 2010
- mercredi 10 novembre 2010
- jeudi 09 décembre 2010

Une réunion supplémentaire sera sans doute intercalée entre les séances de janvier et de février, afin de débattre du projet de Projet de Développement et d'Aménagement Durable (PADD) du PLU.

Informations sur le SCOT

Madame le Maire explique que le SIMOLY s'est prononcé pour la création d'un syndicat porteur du projet SCOT sur l'ensemble des Monts du Lyonnais. La solution de créer un syndicat ex nihilo apparaissait la plus évidente pour des questions d'ordre juridique (votation, représentativité, présence de la commune de Chazelles sur Lyon).

Cette nouvelle structure sera celle qui sera interrogée pour un avis sur les PLU de chaque commune en cours de révision.

Organisation des bals

Un problème relatif à l'organisation des bals sur la commune de Larajasse le dimanche après midi s'est posé lors de la réunion avec les associations pour l'établissement du calendrier des fêtes 2010.

A la majorité (une seule abstention), le conseil municipal décide que les associations du Stock Car, Freine Tard et Tout en glisse sont autorisées, dès 2011, à organiser au maximum deux bals par an. Un courrier informant les associations de cette décision sera fait.

Il est par ailleurs rappelé que chaque bal doit faire l'objet au préalable du dépôt en Mairie de la liste des personnes devant assurer l'organisation et la sécurité. Les éventuels troubles causés par la tenue de bals pouvant amener la collectivité à en interdire l'organisation.

Questions de dates

- ⇒ Les élections régionales auront lieu le dimanche 14 et 21 mars 2010
- ⇒ Les vœux du Maire auront lieu le samedi 02 janvier 2010 à 10h30 au pôle d'animation.
- ⇒ Le bulletin municipal sera distribué entre Noël et le jour de l'An.
- ⇒ Le 23 novembre, les bénévoles de la bibliothèque, l'équipe enseignante de Lamure, Mme POIROT, Mme BARRON et Mme le Maire se sont réunies pour l'organisation de la bibliothèque suite à l'arrêt du point de Lamure.

Plusieurs solutions satisfaisantes ont été trouvées : prêt et consultation de livres sur place ou à la bibliothèque selon les périodes, conseils aux enfants ...

Informations diverses

- ⇒ Un nouveau bilan 24 heures a été effectué sur le filtre à roseaux de L'aubépin et sur la lagune de Lamure : il établit que les données relevées sont conformes aux réglementations en vigueur.
- ⇒ Madame le Maire a reçu en Mairie une personne désireuse de monter une micro crèche (accueil de 9 enfants au maximum) sur la commune de Larajasse. Il est rappelé que la compétence petite enfance est de compétence intercommunale. Néanmoins, la commune pourrait être sollicitée pour le prêt d'un local.
- ⇒ La Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais met une annonce pour le remplacement de Mme FAUCOUP pendant son congé maternité ; une solution en interne n'ayant pas abouti.
- ⇒ Une convention pour le déneigement de la route du Moreau et de la route du Carpin va être conclue avec la commune de Saint Romain en Jarez.

- ⇒ Un particulier recherche un terrain non constructible d'une surface d'environ 3 000 m², pour son activité de modélisme. En outre, le terrain devra pouvoir accueillir ponctuellement une cinquantaine de véhicules.
- ⇒ La société Graphic, retenue pour l'élaboration des panneaux de circuits de randonnées culturelles, fait passer trois esquisses de panneaux qui sont remises aux conseillers municipaux pour avis sur la charte graphique. Une réponse rapide doit être donnée à Graphic pour que les panneaux soient faits pour la fin d'année.
- ⇒ De l'argent a été récolté lors de la distribution de lait lors de la manifestation des agriculteurs en septembre 2009. Le montant de 131 € est versé au CCAS sous forme de don par les agriculteurs concernés.

Fin de la séance 22h45